



Démission CDD pour apprentissage

Par Cd80

Bonjour, actuellement en CDD dans le secteur privé, mon contrat se termine le 31 août. Dans le cadre de ma reconversion professionnelle, je souhaite faire un apprentissage (CAP), l'école débute le 1er septembre mais le maître d'apprentissage impose de débiter en entreprise début août. J'ai donc demandé à mon responsable actuel de rompre mon cdd par anticipation, celui-ci a refusé catégoriquement (manque de personnel). Je crois que je ne peux pas démissionner sauf si il y a une promesse d'embauche.

Y a t il une solution?

Une promesse d'embauche de la part du maître d'apprentissage pour démissionner ?

?la reconversion professionnelle et le contrat de CAP peuvent être une raison de démission?

Merci d'avance

Par kang74

Bonjour

Mis à part si le contrat d'apprentissage est en CDI, il n'y a pas de solutions .(et même si vous aviez un CDI le préavis ferait que vous ne commenciez que 15 jours après avoir officiellement informé votre employeur actuel)

Et si ce fameux maître d'apprentissage ne le sait pas, mieux vaut en chercher un autre car rompre abusivement un contrat est aussi de la responsabilité de la nouvelle entreprise (= sanction pur lui et vous)

Même si les cours débutent en Septembre, vous pouvez rentrer dans celle ci un peu après (3 mois après).